

Conditions générales de ventes (CGV)

Applicables au 1^{er} juillet 2022 et modifiables sans préavis.

Article 1 – Champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont portées à la connaissance de toute personne physique ou morale, ci-après dénommée « Client » avant toute collaboration avec la société MILTECH, entreprise individuelle, SIREN 525 161 337, dont le siège social est situé à Impasse de la pépinière 01290 Grièges, ci-après dénommé « Prestataire ». Elles peuvent être obtenues sur simple demande ou via le site internet www.miltech.fr.

En conséquence, le fait de solliciter les services mis en place par le Prestataire et que cette demande est acceptée par le Prestataire emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente par le Client. Elles prévalent sur toutes conditions d'achats, sauf dérogation expresse et formelle du Prestataire. Dans ce cas, toute dérogation à ces Conditions Générales de Vente et de Services devra faire l'objet d'un accord contractuel écrit pour les prestations concernées, entre le Prestataire et le Client.

Dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente, le Prestataire s'engage à se donner tous les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission. L'intervention du Prestataire ne saurait en aucun cas être considérée comme valant acceptation d'une obligation de résultat.

Ces Conditions Générales de Vente sont présentées en français et cette version est l'unique version valable entre le Prestataire et le Client. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales de Vente sur le site internet www.miltech.fr à la rubrique correspondante.

Article 2 – Objet :

Le Prestataire a une activité de prestations informatiques recouvrant notamment l'assemblage et la réparation de tous matériels informatique, la récupération de données, le nettoyage d'unité centrale, le changement de pôle thermique, le dépoussiérage de PC Portable, le formatage de disque, la restauration système, le changement d'écran de Smartphone. Toutes les prestations proposées sont proposées sur le site internet www.miltech.fr.

En conséquence, les présentes Conditions Générales de Vente et de Service détaillent les droits et obligations du Prestataire et de son Client dans le cadre de l'exécution de prestations informatiques comme décrites à l'alinéa précédent.

Article 3 - Responsabilité du Prestataire :

Le Prestataire s'engage à informer au mieux le Client de ses connaissances sur les risques inhérents possibles à l'intervention demandée dans la mesure où le bon fonctionnement d'un nouvel équipement ou d'un logiciel, ou encore le résultat d'une prestation informatique ne dépend pas seulement de la qualité des matériels et logiciels des services réalisés par le Prestataire, mais aussi de facteurs indépendants au Prestataire tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur.

Le Prestataire pourra décider de refuser, d'interrompre ou de modifier l'étendue de sa prestation, et ce sans indemnités au profit du Client, à partir du moment où le Client ne présente pas ou plus les compétences nécessaires spécifiques à la réalisation définitive de la prestation, notamment dans le cas où le Client refuse de suivre les conseils prodigués par le Prestataire nécessaire à la réalisation définitive de la prestation.

Le Prestataire constatera tout acte de piratage, de fraude ou de non-respect du code de bonne conduite propre à certaines prestations réalisées par le Prestataire, notamment l'usage de logiciel.

Article 4 – Obligations du Client :

Les prestations ne peuvent être accomplies que sur des équipements appartenant au Client. Ce dernier garantit expressément que le(s) équipement(s) présenté(s) pour l'intervention est(sont) sa pleine et entière propriété.

Article 5 – Limite d'intervention :

Tout sera mis en œuvre pour garantir l'intégrité du matériel du Client et des données contenues sur le disque dur de son ordinateur. Néanmoins, un accident indépendant de la volonté du Prestataire peut arriver, voici les modalités de remboursement :

- En cas de casse de matériel appartenant au Client (PC fixe, PC portable) : le matériel sera soit réparé gratuitement si possible, soit remboursé à sa cote marchande en vigueur au moment de la casse, soit remplacé par du matériel équivalent.
- En cas de perte de données : le Client est seul responsable de ses données personnelles et/ou professionnelles et de leur sauvegarde régulière. Il est donc informé d'établir toutes sauvegardes avant chaque prestation. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable des pertes de données et le Client ne pourra prétendre à aucune réclamation et/ou indemnisation en

cas de données perdues ou non sauvegardées, et ce, qu'il soit en possession ou non d'une sauvegarde récente ou ancienne de ses données sur un autre support. Si une perte de données survient lors d'une prestation et/ou d'une manipulation, qu'elle soit d'origine logicielle ou matérielle, le Client ne peut prétendre à aucune indemnisation, qu'il soit en possession ou non d'une sauvegarde récente ou ancienne de ses données sur un autre support.

- Si la sauvegarde des données et la réinstallation de celles-ci sont effectuées par le Prestataire – prestation demandée par le Client et établi en devis - cette sauvegarde est effacée définitivement une fois la Prestation terminée.

Article 6 - Prise de commande :

La commande passée par un Client au Prestataire est formalisée par la création d'un devis, celui-ci récapitule les caractéristiques de l'offre du Prestataire. La signature du devis par le Client avant l'expiration de sa durée de validité, vaut commande. Le Client déclare avoir obtenu de la part du Prestataire toutes les informations nécessaires quant aux produits et prestations proposés, à leurs caractéristiques, leurs performances et leurs limites techniques. Il déclare les produits et/ou prestation commandés correspondent bien à ses besoins.

Toute commande est irrévocable, sauf modification ou annulation acceptée par écrit par le Prestataire. En cas d'annulation acceptée par le Prestataire, l'acompte versé (si demandé selon prestation et vu avec le Client) à la Commande sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement, ce sans préjudice de tous dommages et intérêts dus en réparation du préjudice subi par le Prestataire.

Si lors d'une précédente Commande, le Client s'est soustrait en tout ou partie à son obligation de payer le prix prévu, le Prestataire pourra légitimement refuser de lui remettre une offre et de valider toute nouvelle commande à moins que ledit Client ne fournisse les garanties nécessaires.

Article 7 – Durée du devis :

Les Prestations sont soumises à un devis. Le délai maximal de retour d'un devis par le Prestataire sera de 3 (trois) jours ouvrés. Suite à la réception du devis par le Client, il est valable 7 (sept) jours ouvrés à cause de la fluctuation des tarifs, ce qui permet de garantir des meilleurs tarifs au moment où la prestation est demandée.

Article 8 – Garanties :

Le Prestataire assure les prestations pendant 72 (soixante-douze) heures uniquement sur les prestations effectuées et indiquées sur le devis et facturées. Si un

autre problème intervient sur le matériel pendant ce délai, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable.

En cas de dommage effectué malencontreusement par le client dès réception de son matériel, même s'il se situe encore au local du Prestataire, aucune indemnisation ne pourra être demandée au Prestataire par le Client.

Par les CGV signés, le client reconnaît également être informé des risques inhérents à toute manipulation informatique. Le client est informé que les prestations de MILTECH peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur ou du distributeur chez lequel il a acquis son matériel informatique. Il est également de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention (en fonction de la demande de prestation du client auprès du Prestataire).

Article 9 – Tarifs :

Le prix des Prestations sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois il s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 10 - Modalités de paiement :

Le règlement des commandes s'effectue soit :

- En espèce
- Par carte bancaire.

Article 11 – Retard de paiement :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées au jour de la réception, le Client doit verser à la société MILTECH une pénalité de retard. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel de paiement ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le trente et unième jour suivant la date d'exécution de la prestation de service.

Article 12 – Suspension et résiliation :

Le Prestataire pourra suspendre ou résilier de plein droit et sans préavis les services :

- En cas de violation grave ou renouvelée par le Client des obligations contractuelles liées au respect de la législation en vigueur.
- En cas de demande des autorités compétentes.
- En cas de défaut de paiement.
- En cas de rejet de paiement.

Dans les cas visés ci-dessus, 8 (huit) jours après une notification adressée par voie électronique et/ou par lettre recommandée avec avis de réception, le Prestataire pourra procéder à la résiliation du Contrat sans formalités et sans indemnités.